

Décret n° 2025-207 du 3 juin 2025.

Sont nommés directeurs départementaux, relevant du ministère de la promotion de la femme, de l'intégration de la femme au développement et de l'économie informelle

Département de Pointe-Noire

- directrice départementale de la promotion de la femme : Mme **BAKALA** née **MOULOGHO PONGUI EVELINE**, institutrice principale de la catégorie 1, échelle 2, 7^e échelon ;
- directrice départementale de l'intégration de la femme au développement : Mme **OLLESSONGO** née (**Magali**) **FOUTY-NTCHIAPI**, attachée des SAF de 5^e échelon ;
- directeur départemental de l'économie informelle : M. **VOUMBO-YALO (Dieudonné Mack)**, agent spécial principal de 1^{er} échelon.

Département du Niari

- directrice départementale de la promotion de la femme : Mme **NDALA** née **PEMBELE NKIESSI (Michelvie)**, attachée des SAF de 4^e échelon ;

- directeur départemental de l'intégration de la femme au développement : M. **NTONGO (Yves Sylvain)**, administrateur des SAF de 9^e échelon.

Département du Kouilou

- directrice départementale de la promotion de la femme : Mme **SAMBA (Néné Doris Emma Florine)**, attachée des SAF de 5^e échelon ;
- directrice départementale de l'intégration de la femme au développement : Mme **MOUNTOU née TCHITOMBI MOUNTHOU (Nina Lucette)**, agent spécial principal de 6^e échelon.

Département de la Bouenza

- directrice départementale de la promotion de la femme : Mme **MABIALA TSIMBA (Philomène)**, institutrice principale de 8^e échelon ;
- directeur départemental de l'intégration de la femme au développement : M. **KIMBOUALA (Jean Paul)**, ingénieur des travaux agricoles de 11^e échelon ;
- directeur départemental de l'économie informelle : M. **KOKOLO-NGOYI (Yvon Serge Alain)**, professeur certifié des lycées de 6^e échelon.

Département de la Lékoumou

- directrice départementale de la promotion de la femme : Mme **NKOUE NGOULOU (Cathérine)**, institutrice principale ;
- directrice départementale de l'intégration de la femme au développement : Mme **ILOUANGA-TSO MASSALA (Mireille)**, institutrice de 4^e échelon ;
- directeur départemental de l'économie informelle : M. **MABA NGAMBIGUI (Maixent)**, professeur des collèges d'enseignement général de 3^e échelon.

Département du Pool

- directrice départementale de la promotion de la femme : Mme **SANGOU FIOTI (Ella Farèle)**, professeur certifié des lycées de 1^{er} échelon ;
- directrice départementale de l'intégration de la femme au développement : Mme **KIHAMBOUDI (Agnès)**, institutrice principale de 12^e échelon ;
- directeur départemental de l'économie informelle : M. **NTESSOLO (Serge Freddy)**, professeur certifié des lycées de 10^e échelon.

Département des Plateaux

- directrice départementale de la promotion de la femme : Mme **ELANDA née NGAYINO (Nadine)**, professeur certifié des lycées de 7^e échelon ;

- directrice départementale de l'intégration de la femme au développement : Mme **OTOUANA BENGUI (Belina)**, ingénieur des travaux d'élevage de 4^e échelon ;

- directeur départemental de l'économie informelle : M. **NDZALA NGABIE (Septine)**, professeur technique adjoint des lycées de 4^e échelon.

Département de la Cuvette

- directrice départementale de la promotion de la femme : Mme **IPEMBA (Jeuvencelle Ursule)**, instructrice principale de 7^e échelon ;
- directeur départemental de l'intégration de la femme au développement : M. **MBOULI (Abdouraman Rock)**, ingénieur des travaux agricoles de 4^e échelon ;
- directeur départemental de l'économie informelle : M. **ALANGA (Emmanuel Guy)**, administrateur des SAF de 5^e échelon.

Département de la Cuvette-Ouest

- directrice départementale de l'intégration de la femme au développement : Mme **KASSABA NGASSILA (Flora Solange)**, institutrice principale de 16^e échelon ;
- directeur départemental de l'économie informelle : M. **MANDAMI (Clément Denis)**, instituteur principal de 6^e échelon.

Département de la Sangha

- directeur départemental de l'intégration de la femme au développement : M. **KONGA (Yves)**, professeur certifié des lycées de 10^e échelon ;
- directrice départementale de la promotion de la femme : Mme **MELANDA (Yvette Berthe)**, professeur des lycées contractuel de 1^{er} échelon ;
- directeur départemental de l'économie informelle : M. **ITOUA-OKON (Gaston)**, professeur certifié des lycées de 12^e échelon.

Département de Brazzaville

- directrice départementale de l'intégration de la femme au développement : Mme **ONDZE née NGAMBEMI (Symphorienne)**, attachée des SAF de 4^e échelon.

Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés.